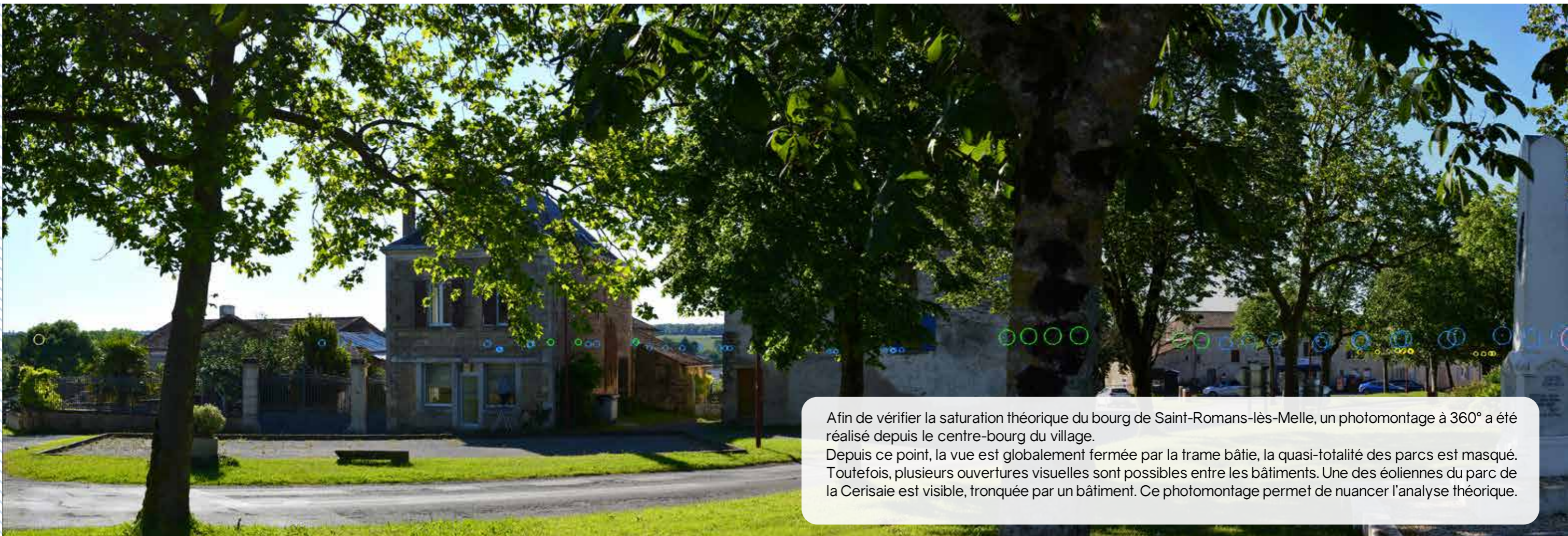


Teillat



Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Saint-Romans-lès-Melle, un photomontage à 360° a été réalisé depuis le centre-bourg du village. Depuis ce point, la vue est globalement fermée par la trame bâtie, la quasi-totalité des parcs est masqué. Toutefois, plusieurs ouvertures visuelles sont possibles entre les bâtiments. Une des éoliennes du parc de la Cerisaie est visible, tronquée par un bâtiment. Ce photomontage permet de nuancer l'analyse théorique.

PHOTO 152 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LE CENTRE BOURG DE SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE





Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Saint-Romans-lès-Melle un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange sud-ouest.

Depuis ce point, la majorité des parcs éoliens sont masqués par la trame bâtie et végétale du village. Cependant, en direction du projet éolien de la Cerisaie, la vue est dégagée sur une parcelle céréalière. Les parcs éoliens de la Cerisaie et du Teillat apparaissent en arrière-plan, filtrés par une haie bocagère avec une prégnance importante. Bien que les parcs de Teillat et de la Cerisaie soient visibles, les autres parcs sont masqués ce qui nuance l'analyse théorique.

5.3. BOURG DE MELLE

Le bourg de Melle s'est développé dans la vallée de la Béronne, sur les versants et les rebords de plateaux alentours.

À l'état initial, les parcs éoliens à proximité de Melle se répartissent pour la quasi-totalité au sud-ouest de la ville. Seul un parc en instruction, celui de Champ Paille, se trouve à l'est de Melle. Actuellement, aucun des seuils n'est atteint.

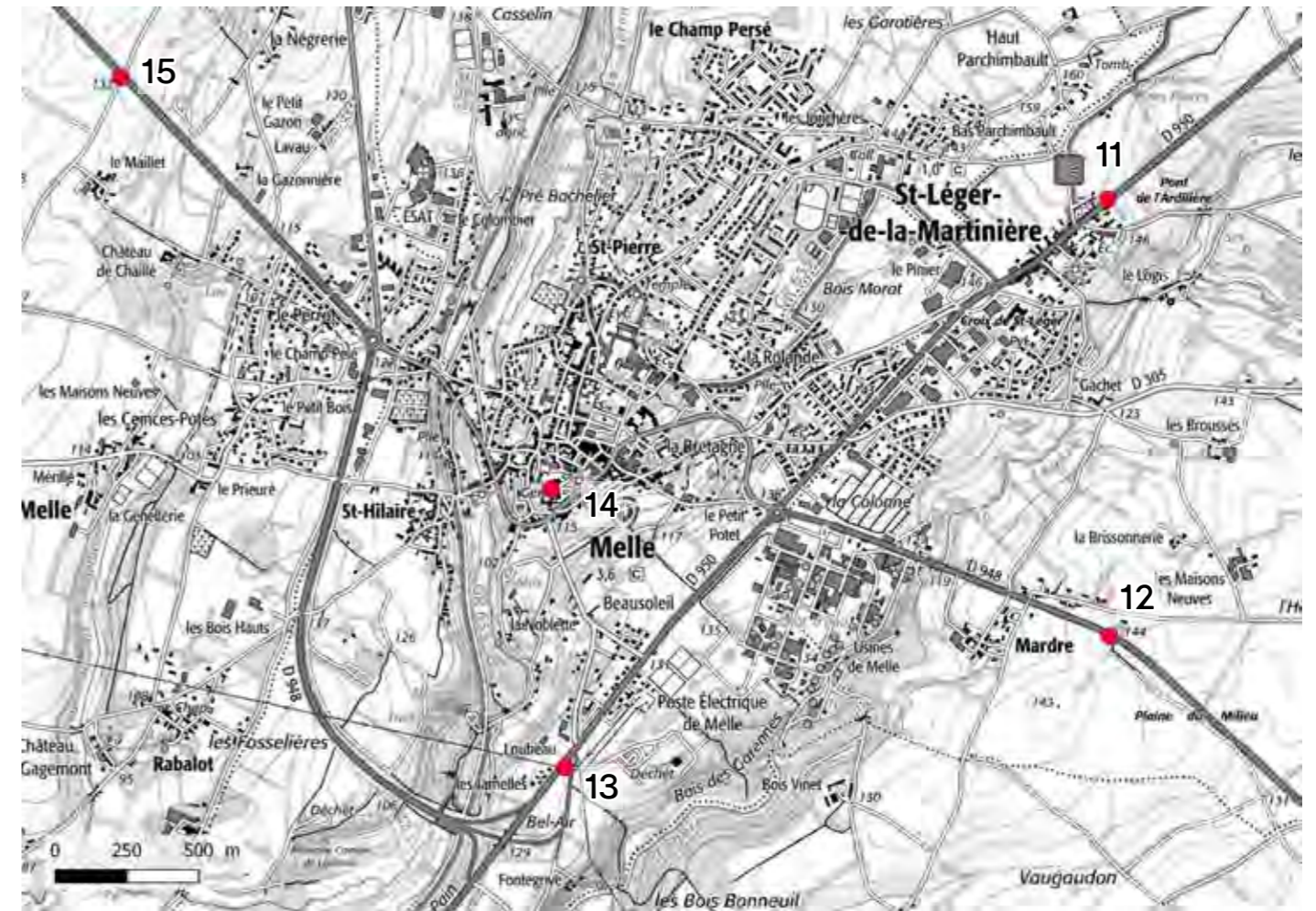
Le projet de la Cerisaie est implanté au sud-ouest de la ville, il s'agit d'une extension du parc existant de Périgné. C'est une des raisons pour laquelle ce projet n'augmente aucune valeur des critères de saturation visuelle. Ainsi, tout comme à l'état initial, aucun des seuils d'alerte n'est atteint.

Le projet du Fourris présente une légère modification de l'indice d'occupation de l'horizon avec une augmentation de 1%. Toutefois, aucun des seuil d'alerte n'est atteint.

Le cumul des deux projets ne déclenche aucun des seuils d'alerte. Seule une augmentation légère du critère 1 par le projet de la ferme éolienne du Fourris est constatée.

Ainsi, il n'y a pas lieu d'évoquer une potentielle saturation du territoire aux abords de Melle en lien avec l'introduction du projet du Fourris.

Afin d'approfondir l'analyse théorique, des photomontages à 360° ont été réalisés depuis les sorties de bourg du village étudié ainsi que depuis le centre. Ils sont localisés en rouge sur la carte ci-dessous :



Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Melle

	Etat initial	État projeté avec la Cerisaie				État projeté avec le Fourris				État projeté avec la Cerisaie + le Fourris			
		État initial (en °)	État projeté avec la Cerisaie (en°)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec la Cerisaie + le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		
Critère 1 Indice d'occupation de l'horizon <i>Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens (Aire de 10 km)</i>	< 120° > 120°	98 Seuil d'alerte non atteint	98 Seuil d'alerte non atteint	0	0,0	102 Seuil d'alerte non atteint	4	1,1	102 Seuil d'alerte non atteint	4	1,1		
Critère 2 Prégnance visuelle du motif éolien <i>Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1° (Aire de 10 km)</i>	< 100° > 100°	30 Seuil d'alerte non atteint	30 Seuil d'alerte non atteint	0	0,0	30 Seuil d'alerte non atteint	0	0,0	30 Seuil d'alerte non atteint	0	0,0		
Critère 3 Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration <i>Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" (Aire de 10 km)</i>	> 90° < 90°	136 Seuil d'alerte non atteint	136 Seuil d'alerte non atteint	0	0,0	136 Seuil d'alerte non atteint	0	0,0	136 Seuil d'alerte non atteint	0	0,0		
Critère 4 Répartition des espaces de respiration <i>Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine) (Aire de 10 km)</i>	> 2 < 2	3 Seuil d'alerte non atteint	3 Seuil d'alerte non atteint	Évolution	0	3 Seuil d'alerte non atteint	Évolution	0	3 Seuil d'alerte non atteint	Évolution	0		

LÉGENDE

- Description des anneaux**
- Anneau 4 : état projeté avec la Cersaie + le Fourris
 - Anneau 3 : état projeté avec le Fourris
 - Anneau 2 : état projeté avec la Cersaie
 - Anneau 1 : état initial
- Couleur des anneaux**
- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 - Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
 - Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°
- Angles de vues**
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
 - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
 - Angle de vue sans éoliennes
- Parcs éoliens**
- Projet de la ferme éolienne de la Cersaie
 - Projet de la ferme éolienne du Fourris
 - Parcs éoliens construits
 - Parcs éoliens autorisés
 - Parcs éoliens en instruction
- Prégnance**
- 10° : Prégnance forte
 - 5° : Prégnance modérée
 - 1° : Prégnance très faible
 - Prégnance nulle : Eolienne non prise en compte

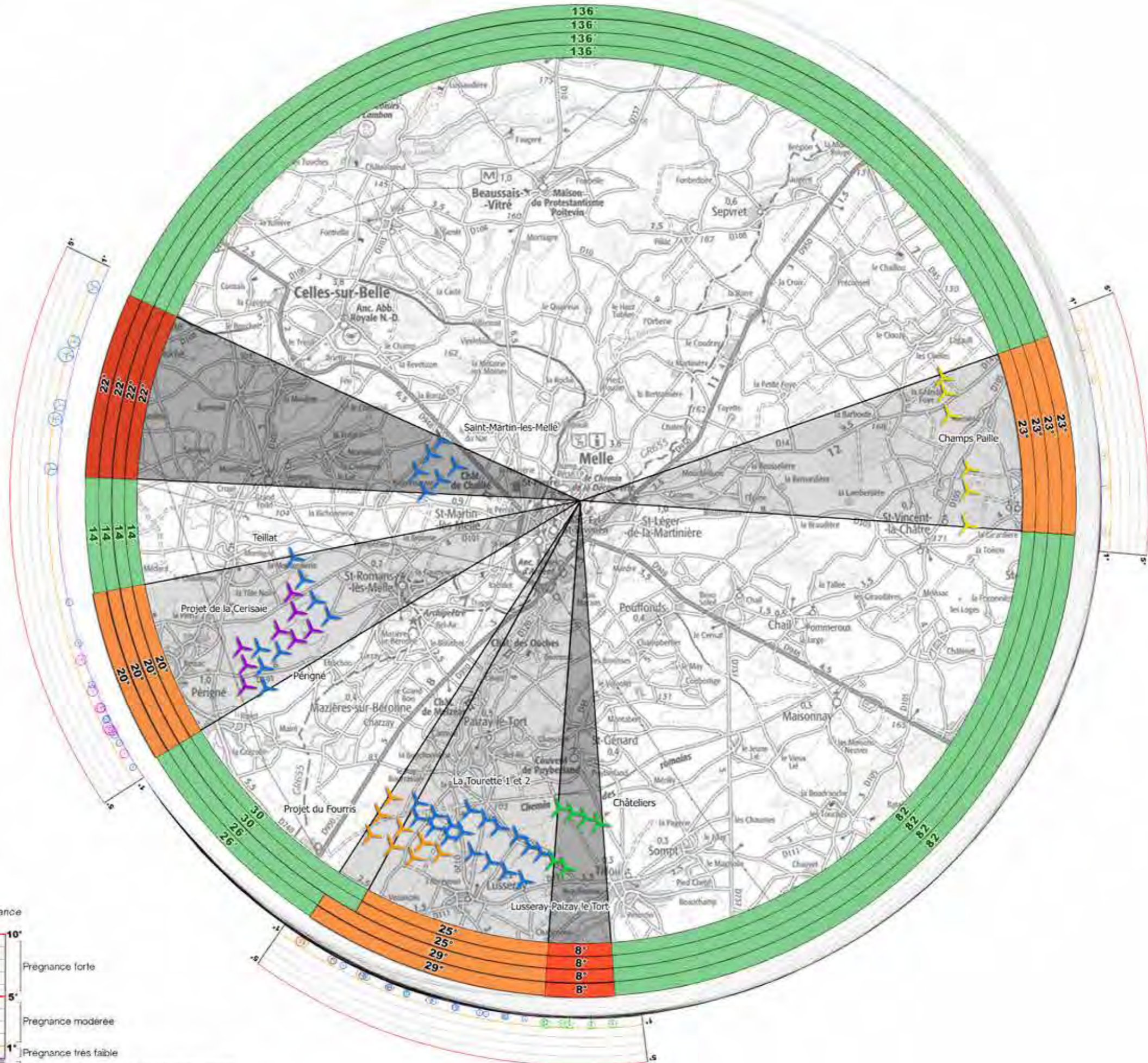


SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - MELLE (NORD)

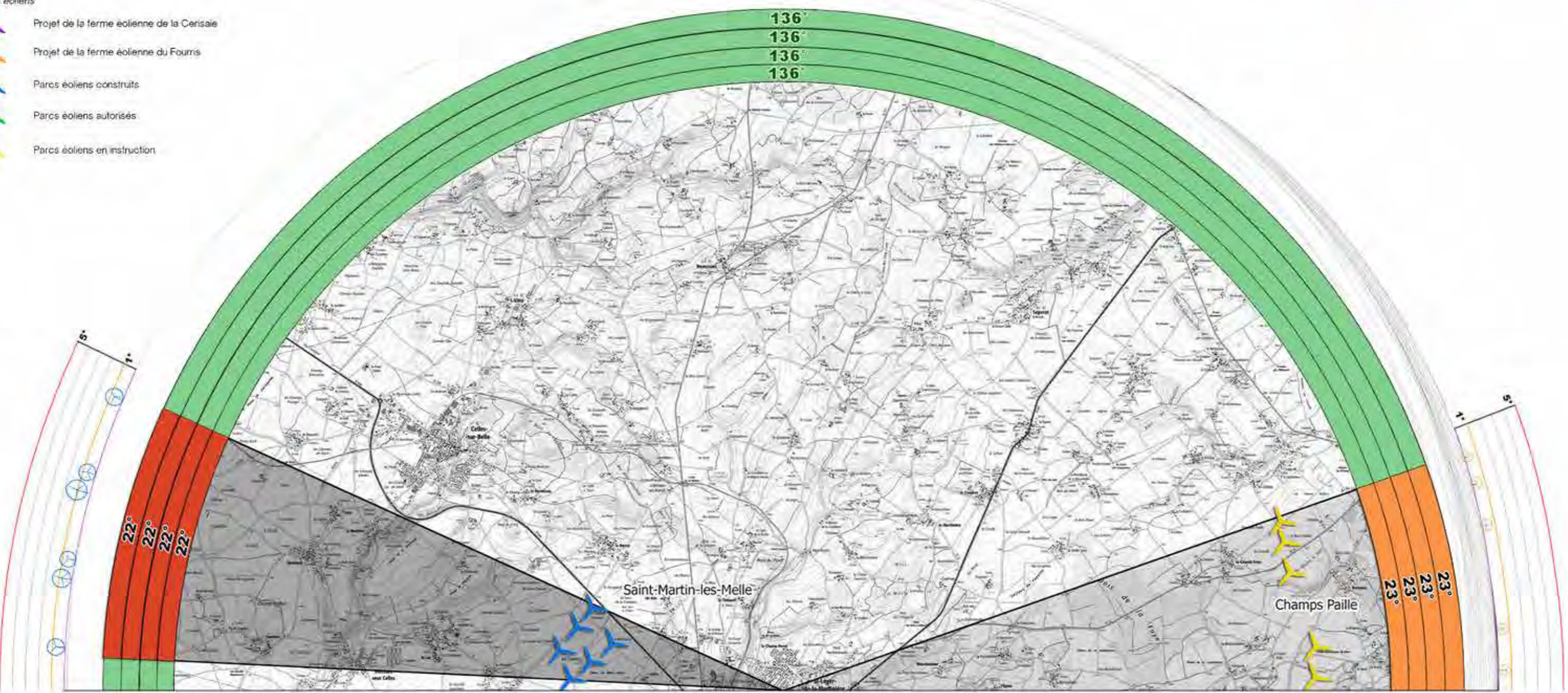
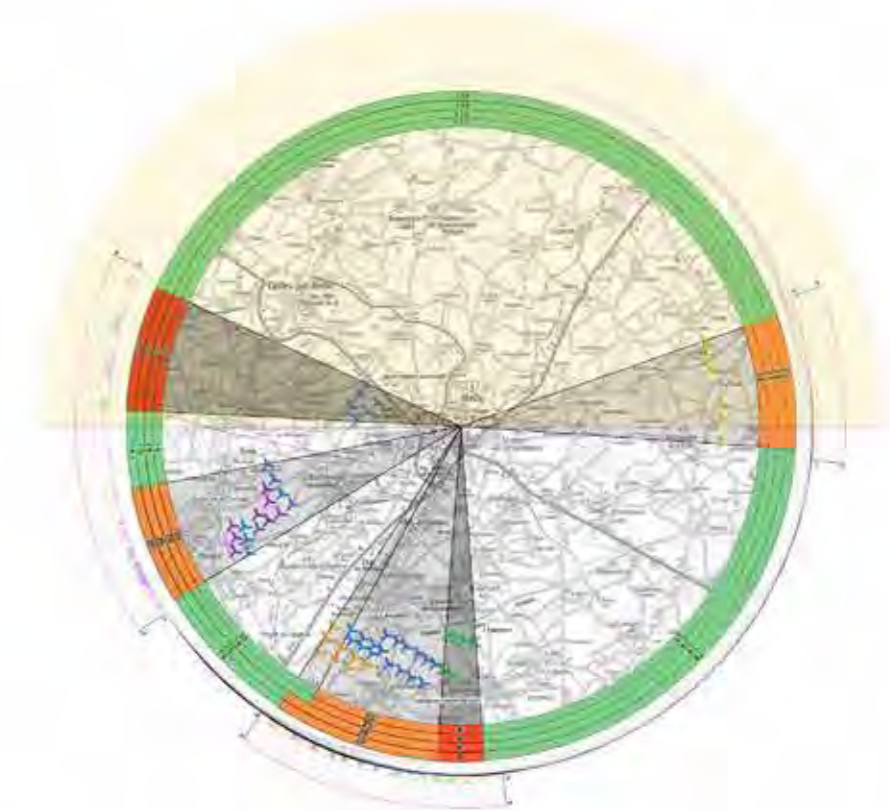
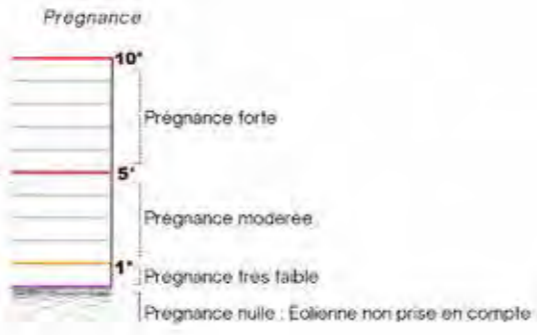
LÉGENDE

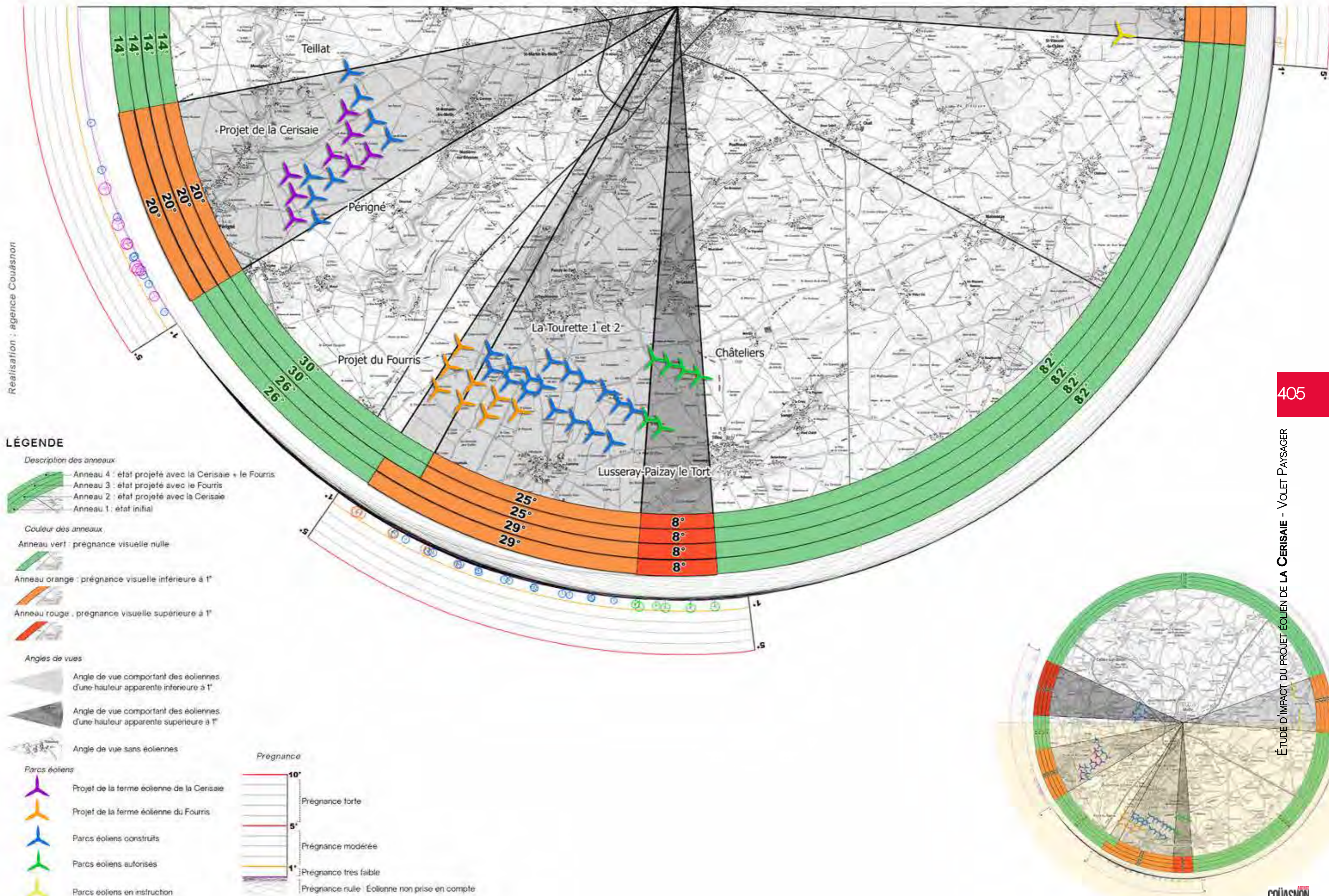
- Description des anneaux**
- Anneau 4 : état projeté avec la Cerisaie + le Fouris
 - Anneau 3 : état projeté avec le Fouris
 - Anneau 2 : état projeté avec la Cerisaie
 - Anneau 1 : état initial

- Couleur des anneaux**
- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 - Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
 - Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°

- Angles de vues**
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
 - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
 - Angle de vue sans éoliennes

- Parcs éoliens**
- Projet de la ferme éolienne de la Cerisaie
 - Projet de la ferme éolienne du Fouris
 - Parcs éoliens construits
 - Parcs éoliens autorisés
 - Parcs éoliens en instruction





Realisation : agence Couasnon



406





Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Melle un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange est du village. Depuis ce point, la vue est fermée par la trame bâtie et végétale ainsi que par un talus de bord de route. Une ouverture sur le lointain est possible où seul un parc est visible sur l'horizon avec une très faible prégnance. Le reste des parcs éoliens, notamment celui de la Cerisaie, est entièrement masqué ce qui permet de nuancer l'analyse théorique.

PHOTO 154 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LA FRANGE NORD DE MELLE





Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Melle un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange est du village.

Depuis ce point, les vues sont ouvertes bien que localement obstruées par des boisements, haies ou arbres isolés. La plupart des parcs éoliens apparaissent au loin sur la ligne d'horizon, soit tronqués par une haie bocagère soit, dans la direction de la ville de Melle, tronqués par la trame bâtie et le relief. En raison de leur éloignement, leur prégnance est minimale ce qui confirme l'analyse théorique.

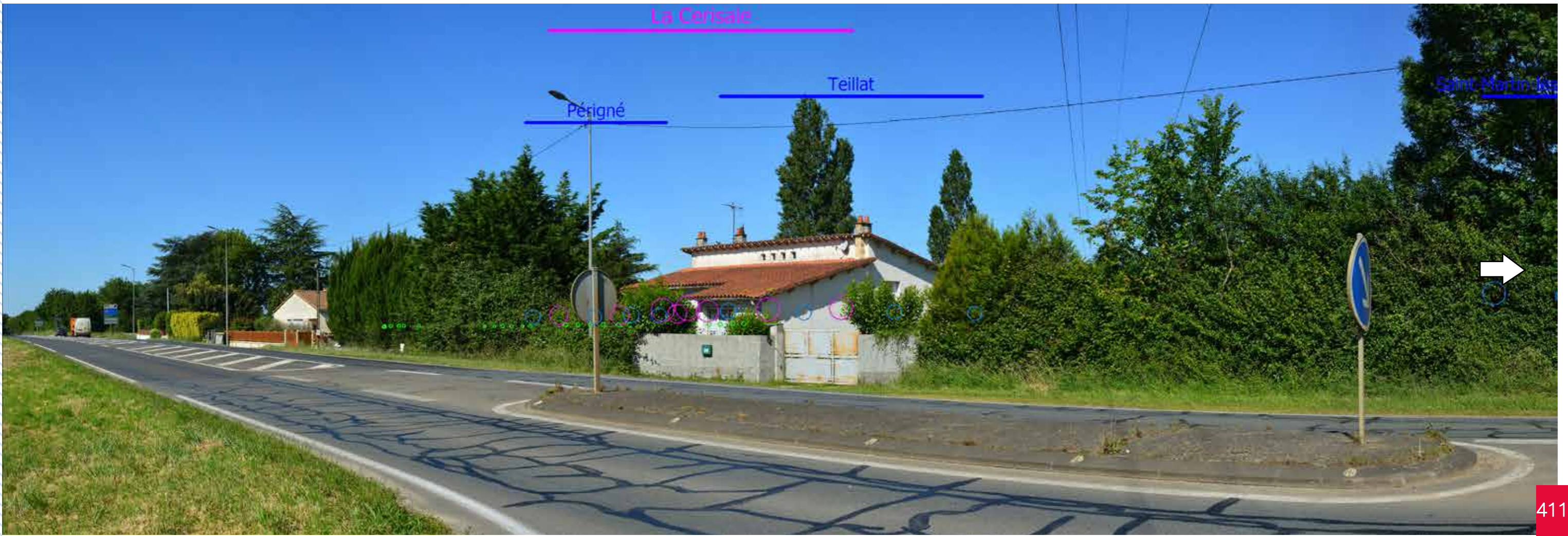
Fourris

Tourette 1 et 2



410





Afin de vérifier la saturation théorique de Melle un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange sud du village.
 Depuis ce point, plusieurs parcs éoliens sont visibles en l'absence d'éléments au premier plan. Toutefois, les perceptions sont semi-ouvertes avec des espaces cloisonnés (trame bâtie et végétale) où le motif éolien n'est pas visible au vu de l'éloignement des parcs et projets. Ce photomontage permet de confirmer l'analyse théorique.

PHOTO 156 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LE SUD DE MELLE





Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Melle un photomontage à 360° a été réalisé depuis le centre-bourg du village. Depuis ce point, l'ensemble des parcs éoliens est masqué par la trame bâtie et le relief. Cependant, quelques éoliennes des parcs en projet de la Cerisaie et du Fourris sont visibles avec une très faible prégnance, ce qui permet de confirmer l'analyse théorique.

PHOTO 157 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LE CENTRE-BOURG DE MELLE (PHOTOMONTAGE N°16)





Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Melle un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange est du village. Depuis ce point de vue les pales des éoliennes de la Cerisaie sont visibles. Le projet est filtré par la haie bocagère présente en arrière-plan. Les parcs éolien du Teillat et de Périgné, plus bas que celui de la Cerisaie, sont dissimulés derrière la haie et très peu visible. Leur prégnance sera légèrement plus forte en saison hivernale. Les éoliennes du parc de Saint-Martin-lès-Melle sont implantés à une plus faible distance et sont visibles dans leur ensemble. Leur prégnance est très forte. Les autres parcs éoliens sont entièrement masqués par le relief et la végétation. Ces éléments permettent de conforter l'analyse théorique.

PHOTO 158 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LA FRANGE OUEST DE MELLE

5.4. BOURG DE VERRINES-SOUS-CELLES

Le bourg de Verrines-sous-Celle s'est développé sur le versant sud de la vallée de la Belle et sur le rebord de plateau.

À l'état initial, les parcs éoliens à proximité de Verrines-sous-Celle se répartissent principalement au sud du village, seul le parc éolien de Saint-Martin-les-Melle se situe à l'est du bourg. L'analyse des SSV indique qu'aucun seuil d'alerte n'est atteint. L'indice d'occupation visuelle est de 38° (critère 1) dont 7° sont occupés par des parcs présentant un angle vertical supérieur à 1° (critère 2), l'angle de respiration maximum est de 248° (critère 3) et le nombre d'angle supérieur à 60° est de 5 (critère 4).

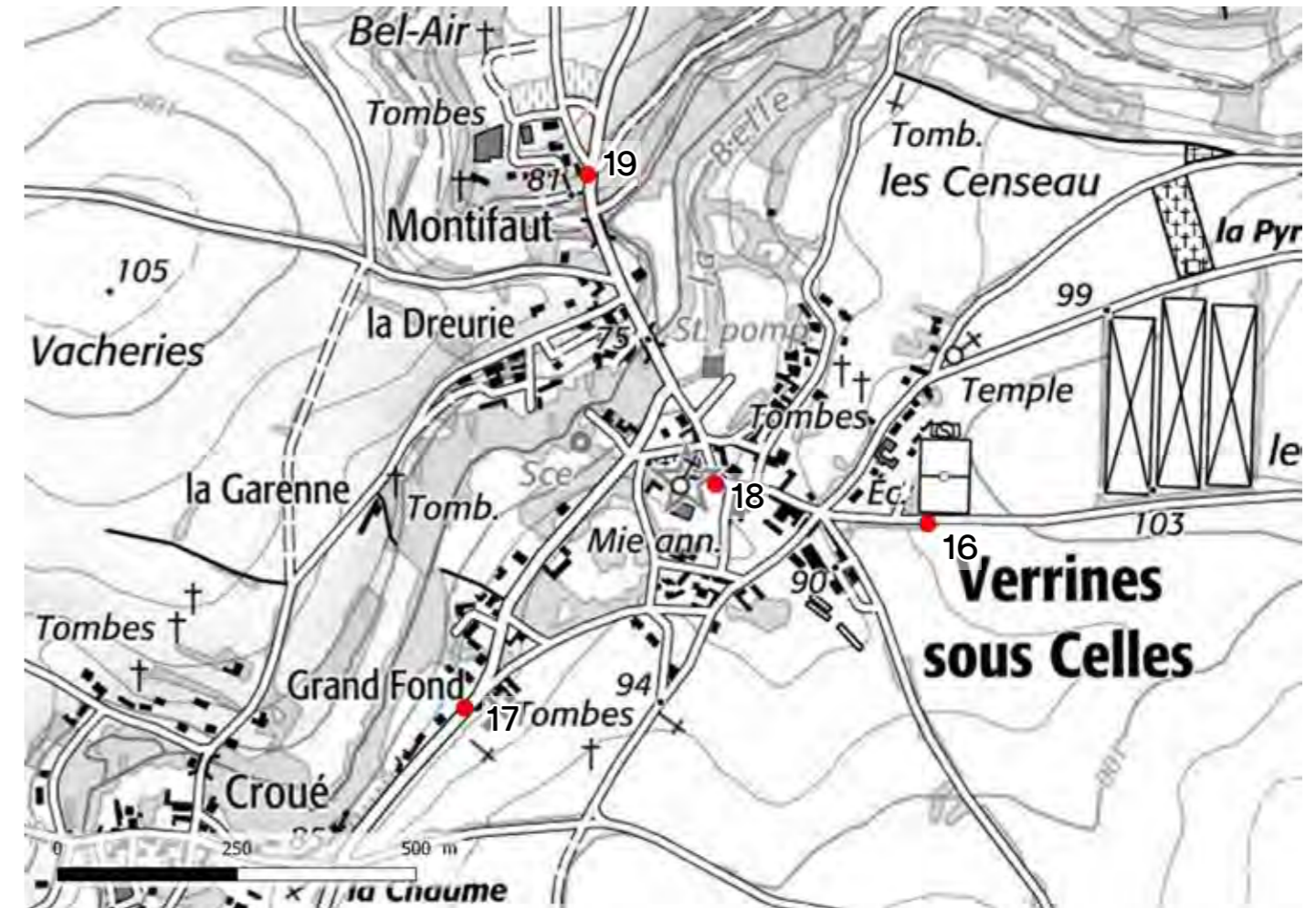
Le projet de la Cerisaie est implanté au sud du village, bien qu'il augmente légèrement l'ensemble des valeurs des critères, aucun des seuils d'alerte n'est atteint.

Le projet du Fourris ne présente quant à lui aucune évolution sur l'horizon puisqu'il se situe à 8 km de Verrines-sous-Celles et se place presque entièrement sur le même angle d'horizon que les parcs existants de Périgné et de Tourette 1 et 2.

Le cumul des deux projets ne déclenche aucun seuil d'alerte. Seul le parc éolien de la Cerisaie augmente légèrement l'emprise des éoliennes sur l'horizon.

Ainsi, il n'y a pas lieu d'évoquer une potentielle saturation du territoire aux abords de Verrines-sous-Celles en lien avec l'introduction du projet du Fourris.

Afin d'approfondir l'analyse théorique, des photomontages à 360° ont été réalisés depuis les sorties de bourg du village étudié ainsi que depuis le centre. Ils sont localisés en rouge sur la carte ci-dessous :



Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Verrines-sous-Celles

		État initial		État projeté avec la Cerisaie			État projeté avec le Fourris			État projeté avec la Cerisaie + le Fourris		
Critère 1 Indice d'occupation de l'horizon <i>Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens (Aire de 10 km)</i>	< 120°	État initial (en °)	État projeté avec la Cerisaie (en°)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec la Cerisaie + le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	
	> 120°	38	55	17	4,7	38	0	0,0	55	17	4,7	
Critère 2 Prégnance visuelle du motif éolien <i>Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1° (Aire de 10 km)</i>	< 100°	État initial (en °)	État projeté avec la Cerisaie (en°)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec la Cerisaie + le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	
	> 100°	7	26	19	5,3	7	0	0,0	26	19	5,3	
Critère 3 Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration <i>Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" (Aire de 10 km)</i>	> 90°	État initial (en °)	État projeté avec la Cerisaie (en°)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec la Cerisaie + le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	
	< 90°	248	242	-6	-1,7	248	0	0,0	242	-6	-1,7	
Critère 4 Répartition des espaces de respiration <i>Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine) (Aire de 10 km)</i>	> 2	État initial	État projeté avec la Cerisaie	Évolution		État projeté avec le Fourris	Évolution		État projeté avec la Cerisaie + le Fourris	Évolution		
	< 2	5	5	0		5	0		5	0		

Réalisation : agence Couâsnon

LÉGENDE

- Description des anneaux**
- Anneau 4 : état projeté avec la Cersaie + le Fourris
 - Anneau 3 : état projeté avec le Fourris
 - Anneau 2 : état projeté avec la Cersaie
 - Anneau 1 : état initial

- Couleur des anneaux**
- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 - Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
 - Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°

- Angles de vues**
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
 - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
 - Angle de vue sans éoliennes

- Parcs éoliens**
- Projet de la ferme éolienne de la Cersaie
 - Projet de la ferme éolienne du Fourris
 - Parcs éoliens construits
 - Parcs éoliens autorisés
 - Parcs éoliens en instruction

